VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

République Française

VILLE DE BIOT

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 5 AVRIL 2018	FINANCES - GUPII
N° d'enregistrement 2018 / 43 / 3-05	BUDGET VILLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCATION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	Le 28 mars 2018
29	15	20	9	29	0	

Certifié exécutoire compte tenu de :

L'AFFICHAGE EN MAIRIE	LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE	LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE
Le 18 AVR. 2018	Le 16 AVR. 2018	Le 16 AVR. 2018

Pour Le Maire
par délégation,

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril, à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Madame Guilaine DEBRAS, Maire.
Secrétaire de Séance : Madame Marion LE GALL

ETAIENT PRESENTS Mme DEBRAS, **Maire**, M. CHAGNEAU, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, ~~Mme GIUNIPERO~~, M. CAMATTE, Mme BROSSET, M.SABA, Mme BAES, **Adjoints,** ~~M. VINCENT~~, ~~M. MAZUET~~, ~~Mme MAURY~~, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, ~~M. ZEPPA~~, M. ESSAYIE, Mme BRET, ~~Mme CHAVENON~~, Mme PRADELLI, ~~M. PREVOST~~, M. DERMIT, ~~Mme SANTAGATA~~, ~~M. FORTUNÉ~~, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, Mme Marion LE GALL, Mme FARINELLI-SCHARLY **Conseillers Municipaux.**

PROCURATIONS
Mme Gisèle GIUNIPERO donne procuration à Mme BROSSET.
M. Gérard VINCENT donne procuration à Mme Guilaine DEBRAS.
M. Michel MAZUET donne procuration à Mme Nathalie BRET.
Mme Claudine MAURY donne procuration à Mme Karine GIOGLI.
M. Luca ZEPPA donne procuration à M. Christophe SABA.
Mme Marjorie CHAVENON donne procuration à M. Alain CHAVENON.
M. Philippe PREVOST donne procuration à Mme Martine AUFEUVRE.
Mme Sylvie SANTAGATA donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.
M. Guillaume FORTUNE donne procuration à M. Jean-Pierre DERMIT.

Madame Véronique LEMARCHAND, 3ème Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, aux Affaires juridiques et à la Commande Publique, rapporteur, EXPOSE :

Le Budget Primitif de la Ville s'équilibre comme suit :

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

	Dépenses de fonctionnement	2018
011	Charges à caractère général	3 343 293,10 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 698 318,31 €
014	Atténuation de produits	682 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 707 885,58 €
66	Charges financières	581 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	37 000,00 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement	***15 049 496,99 €***
023	Virement à la section d'investissement	3 261 684,56 €
042	Opérations d'ordre de transfert	1 000 000,00 €
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	***4 261 684,56 €***
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**19 311 181,55 €**

	Recettes de fonctionnement	2018
70	Produits des domaines et des services	1 186 846,40 €
73	Impôts et taxes	14 251 654,00 €
74	Dotations et participations	1 317 610,00 €
75	Autres produits de gestion courante	121 084,00 €
76	Produits financiers	30,00 €
77	Produits exceptionnels	16 250,00 €
013	Atténuation de charges	433 506,50 €
	Total recettes réelles de fonctionnement	***17 326 980,90 €***
042	Travaux en régie	50 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 934 200,65 €
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	***1 984 200,65 €***
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**19 311 181,55 €**

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

	Dépenses d'investissement	2018
16	Remboursement du capital de la dette	1 840 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 006 303,92 €
204	Subventions d'équipements versées	154 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 625 500,41 €
23	Immobilisations en cours	7 738 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	7 000,00 €
45	Opérations réalisées pour le compte de tiers	270 000,00 €
20 21 23	Restes à réaliser	4 594 906,12 €
	Total dépenses réelles d'investissement	***23 235 710,45 €***
040	Travaux en régie	50 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €
001	Affectation du résultat	3 085 784,34 €
	Total dépenses d'ordre d'investissement	***4 135 784,34 €***
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**27 371 494,79 €**

	Recettes d'investissement	2018
10	FCTVA + TLE / TA	478 000,00 €
13	Subventions d'équipement	6 330 733,23 €
16	Emprunt d'équilibre	7 343 386,54 €
27	Autres immobilisations financières	7 000,00 €
45	Opérations réalisées pour le compte de tiers	270 000,00 €
1068	Couverture du besoin de financement	3 515 965,46 €
13	Restes à réaliser	4 164 725,00 €
	Total recettes réelles d'investissement	***22 109 810,23 €***
040	Dotations aux amortissements	1 000 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 261 684,56 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €
	Total recettes d'ordre d'investissement	***5 261 684,56 €***
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**27 371 494,79 €**

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
PAR 21 voix POUR
ET 8 CONTRE (M. ZEPPA, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme AUFEUVRE, Mme FARINELLI-SCHARLY)

- VOTE le Budget Primitif 2018 de la Ville par chapitre.

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 6 avril 2018

Le Maire,

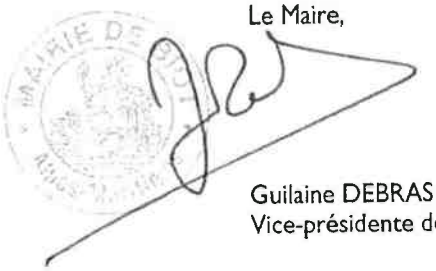

Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Pièces jointes sur clé USB :

- ☐ Budget Primitif 2018 de la Ville
- ☐ Rapport de présentation.

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL VILLE 2018

NOTE DE PRESENTATION

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L.2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il est régi par les principes budgétaires d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre (*).

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre.

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture : - elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, elles sont retracées en dépenses et en recettes et sont équilibrées.

Le budget est présenté en deux sections :

- La **Section de Fonctionnement s'équilibre** à hauteur de 19,3 M€ et regroupe :

  - **En recettes** : toutes celles que la collectivité perçoit issues des impôts et taxes, notamment le produit de trois grands impôts directs locaux (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti), des compensations de l'intercommunalité (CASA), des recettes sur les prestations de services. Ce sont les « recettes réelles ». Les « recettes d'ordre » présentent les résultats cumulés des années précédentes (années 2017 et antérieures) soit 1 934 201 €.

    Au BP 2018, les recettes réelles s'élèvent à 17,3 M€ ; les recettes d'ordre à 2 M€.

  - **En dépenses** : toutes celles nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette). Ce sont les « dépenses réelles ». Les « dépenses d'ordre » présentent les dotations aux amortissements ainsi que l'épargne disponible (résultat 2018 prévisionnel et réserves cumulées les années antérieures). Le même montant est présenté en recettes d'investissement, soit un montant de 3 261 685 € ;

    Au BP 2018, les dépenses réelles s'élèvent à 15 M€ ; les dépenses d'ordre à 4,3 M€.

(*) Annualité : le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre; il doit être voté avant le 15 avril de l'année suivante
Unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans le budget général de la collectivité. D'autres budgets dits "annexes" peuvent être ajoutés au budget général
Sincérité : exhaustivité et exactitude des informations financières
Equilibre : entre les recettes et les dépenses, entre le fonctionnement et l'investissement

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

❑ La **Section d'Investissement s'équilibre** à hauteur de 27,4 M€ et regroupe :

➢ **En recettes** : Les dotations et subventions de l'État et des collectivités locales, les emprunts, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement. Ce sont les « recettes réelles ». L'épargne disponible présenté en dépenses d'ordre d'exploitation vient abonder les « recettes d'ordre » d'investissement (pour 3 261 685 €).

Au BP 2018, les recettes réelles s'élèvent à 22,1 M€ ; les recettes d'ordre à 5,3 M€.

➢ **En dépenses** : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (études, travaux en cours, acquisition de terrains,...) constituent les « dépenses réelles » ;

Au BP 2018, les dépenses réelles s'élèvent à 23,2 M€ ; les dépenses d'ordre à 4,2 M€.

Le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 22 février 2018 a posé les 3 axes financiers à partir desquels le BP 2018 a été élaboré :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition pesant sur les Biotois ;
- Maîtriser l'endettement de la commune ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en vue de mettre en place une politique d'investissement soutenue et responsable.

Les deux premières parties de cette note détailleront les **opérations réelles en exploitation** puis en investissement.
La dernière partie traitera des « **opérations d'ordre** » qui permettent d'équilibrer le budget.

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

I - Section de Fonctionnement

I- Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 17,3 M€ pour 2018 ; en baisse de 0,1 M€ (-1 %) par rapport au BP 2017.

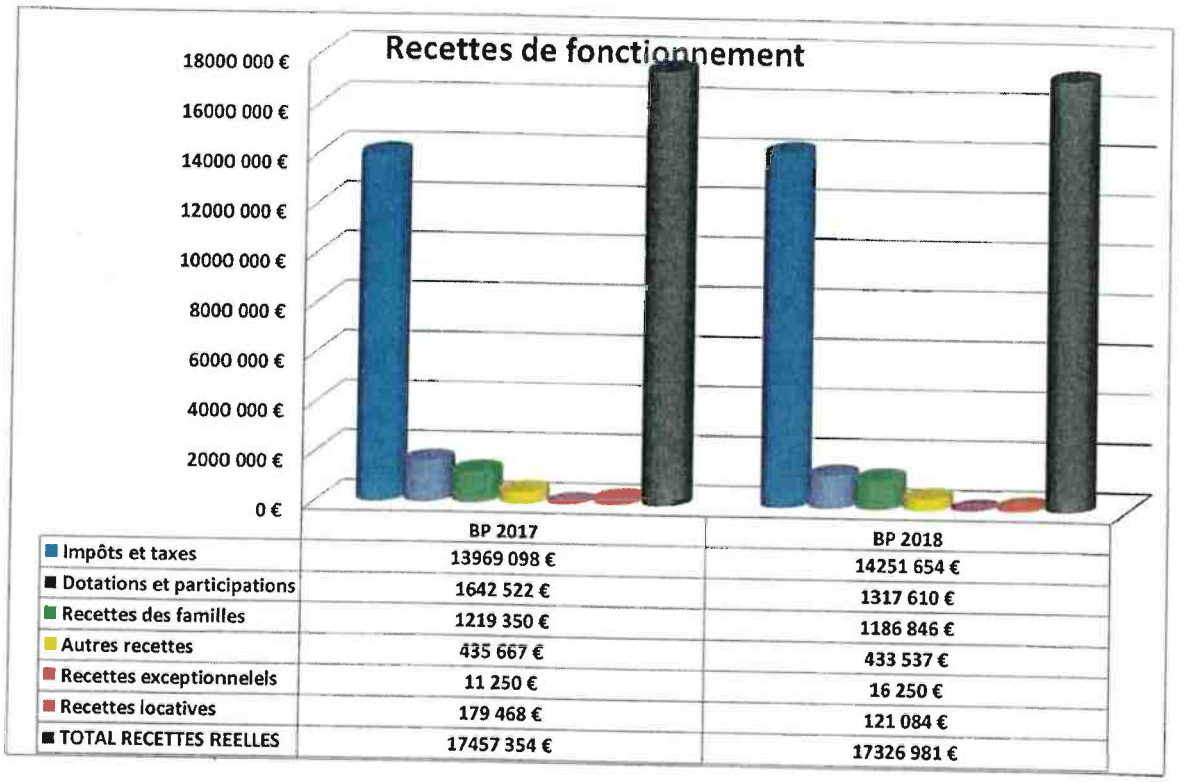

	BP 2017	BP 2018
Impôts et taxes	13969 098 €	14251 654 €
Dotations et participations	1642 522 €	1317 610 €
Recettes des familles	1219 350 €	1186 846 €
Autres recettes	435 667 €	433 537 €
Recettes exceptionnelels	11 250 €	16 250 €
Recettes locatives	179 468 €	121 084 €
TOTAL RECETTES REELLES	17457 354 €	17326 981 €

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

- **Les impôts et taxes progressent globalement de 0,3 M€ (+ 2 %)**. Ils constituent la majorité des recettes réelles de fonctionnement (82 % au BP 2018). Ils sont détaillés ci-après.

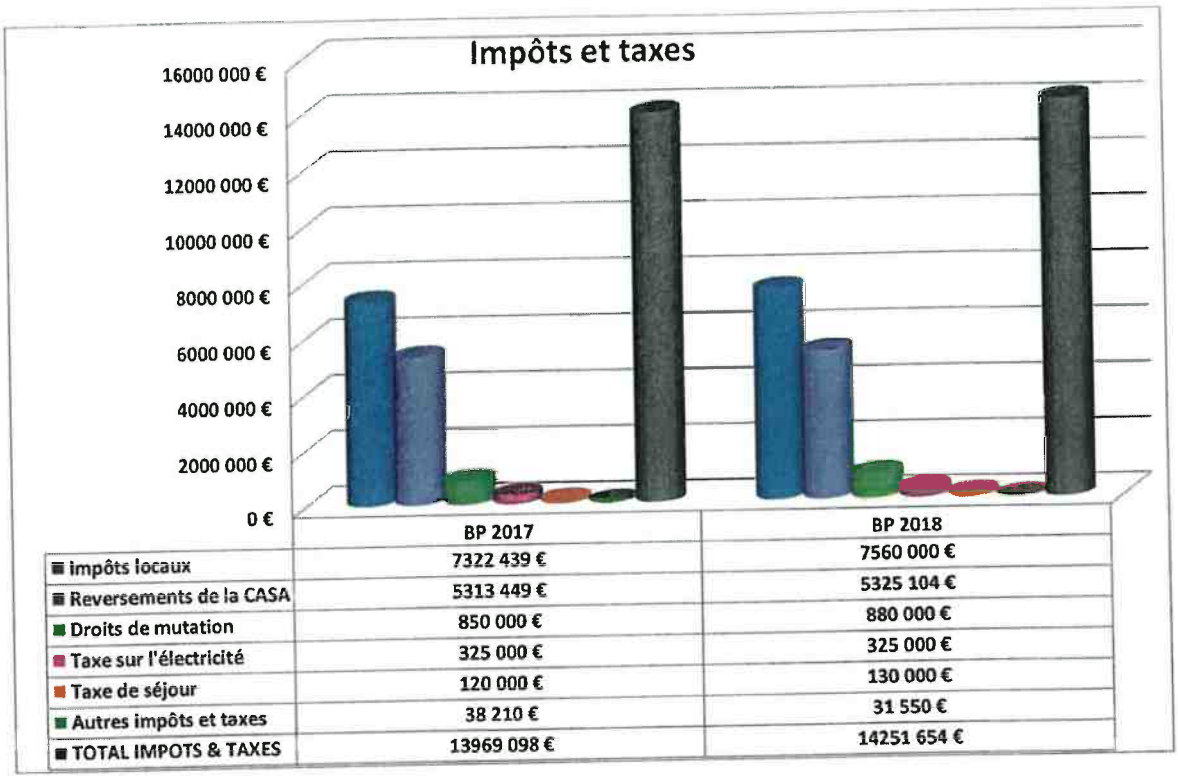

	BP 2017	BP 2018
impôts locaux	7322 439 €	7560 000 €
Reversements de la CASA	5313 449 €	5325 104 €
Droits de mutation	850 000 €	880 000 €
Taxe sur l'électricité	325 000 €	325 000 €
Taxe de séjour	120 000 €	130 000 €
Autres impôts et taxes	38 210 €	31 550 €
TOTAL IMPOTS & TAXES	13969 098 €	14251 654 €

Les impôts locaux incluent la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti. **Les taux sont identiques à ceux de l'an passé.**

Taxe	Taux
Taxe d'Habitation (TH)	15,2%
Taxe Foncière (TF)	14,0%
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	12,6%

Les reversements de la CASA. Depuis 2002, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) reverse à la commune le produit de l'ancienne Taxe Professionnelle* prélevé sur les entreprises situées sur son territoire. (* aujourd'hui la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE et la Cotisation Foncières des Entreprises - CFE). Au titre du transfert en 2013 de la compétence « lecture publique » (médiathèque) de la commune à l'agglomération, celle-ci va opérer une retenue sur nos recettes à partir de 2018. Une autre dotation est versée : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Les droits de mutation sont des taxes perçues au titre des mutations à titre onéreux (opérations immobilières). L'année 2017 s'est révélée plutôt encourageante, par conséquent, un réajustement a été prévu au BP 2018.

Taxe sur l'électricité : Les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE) correspondent aux reversements des différents opérateurs électriques.

La Taxe de séjour est collectée par les hébergeurs Biotois (hôtels, chambres d'hôtes, camping,...). Le montant est reversé ensuite au budget du Tourisme.

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

- **Les dotations et participations sont en baisse sensible de 0,3 M€ (- 20 %) par rapport au BP 2017.** Elles incluent principalement les recettes de la Caisse d'Allocation Familiale et du Département pour les crèches et centres de loisirs (1 012 330 € au BP 2018).
  Le BP 2018 acte la fin de la recette de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à notre commune (pour mémoire elle était prévue à hauteur de 250 000 € au BP 2017 mais n'a pas été versée, la DGF devenant même négative en fin d'année).

- **Les recettes des familles** concernent les paiements de la cantine, accueil du soir, centres de loisirs et séjours, crèches, activités culturelles proposées par l'Espace des Arts et de la Culture.

- **Les autres recettes** permettent la réaffectation de la masse salariale sur les budgets annexes (assainissement, eau, tourisme et pompes funèbres) ainsi que la part salariale des tickets restaurants des agents.

- **Les recettes locatives** correspondent aux locations de terrain et bâtiments communaux.

2- Dépenses réelles de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 15 M€ pour 2018 ; en baisse de 0,3 M€ (- 2 %) par rapport au BP 2017.

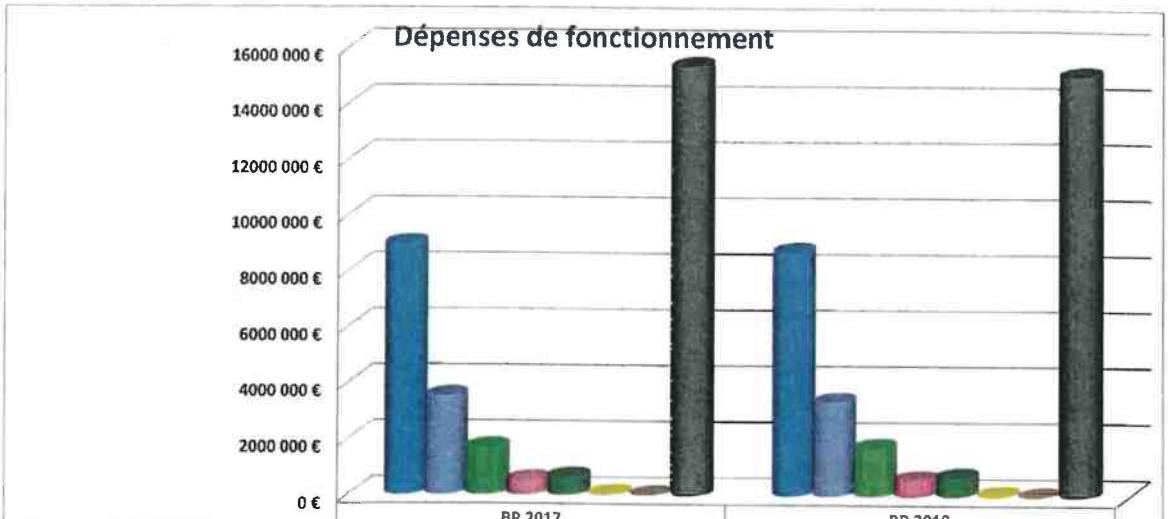

	BP 2017	BP 2018
Dépenses de personnel	8934 094 €	8698 318 €
Dépenses de fonctionnement courant	3512 504 €	3343 293 €
Dépenses de gestion	1678 013 €	1707 886 €
Intérêts de la dette	526 000 €	581 000 €
Réduction de recettes	640 000 €	682 000 €
Dépenses exceptionnelles	35 000 €	37 000 €
Provision	25 100 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES	15350 711 €	15049 497 €

- **Les dépenses de personnel** sont en baisse de 0,2 M€ (- 3 %) par rapport au BP 2017 suite à la réorganisation de certains services. Elles constituent 58 % des dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2018 (la commune comptait 213 agents en 2017).

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

- **Les dépenses de fonctionnement courant** concernent principalement l'entretien des bâtiments, électricité / gaz / eau des bâtiments communaux, alimentation cantines, entretien des espaces verts, ...

- **Les dépenses de gestion** incluent principalement :
  - la contribution au SDIS (pompiers),
  - les subventions versées aux associations,
  - les contributions versées aux syndicats intercommunaux (SICTIAM : informatique, SDEG : éclairage public,...),
  - la subvention versée au CCAS de la commune,
  - les dérogations scolaires payées aux communes voisines.

- **Les dépenses exceptionnelles** sont prévues à hauteur de 37 000 € en 2018.

- **Les intérêts de la dette** : la commune prévoit un emprunt en 2018, les intérêts sont donc prévus en hausse au BP 2018 (+ 6 %).

- **Les réductions de recettes** sont prélevées à plusieurs titres :
  - La pénalité SRU : liée au déficit cumulé de logements sociaux sur la commune (montant prévu au BP 2018 : 186 000 €, en hausse de 16 000 € par rapport au BP 2017).
  - FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : il s'agit d'un prélèvement sur les collectivités disposant de ressources les plus dynamiques afin de le reverser aux communes les moins favorisées. Le montant prévu au BP 2018 est de 350 000 € (identique au BP 2017).
  - La taxe de séjour est reversée au budget annexe du Tourisme (pour 130 000 €, soit + 10 000 € par rapport au BP 2017).
  - Le prélèvement au titre de la DGF pour 16 000 €.

II - Section d'Investissement

Contrairement à la Section de Fonctionnement, la Section d'Investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien aux projets d'investissements.

1- Recettes réelles d'Investissement

Les recettes réelles d'investissement, sont prévues à hauteur de 22,1 M€ en 2018 ; en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2017.

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

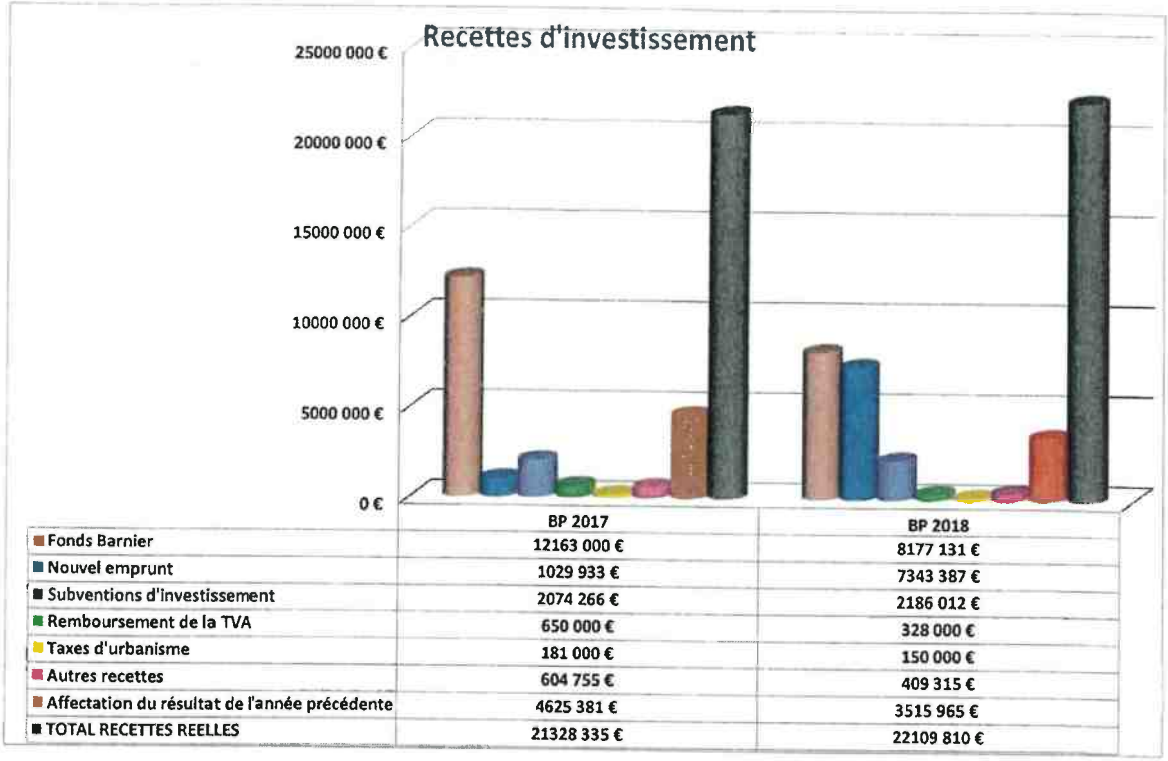

	BP 2017	BP 2018
Fonds Barnier	12163 000 €	8177 131 €
Nouvel emprunt	1029 933 €	7343 387 €
Subventions d'investissement	2074 266 €	2186 012 €
Remboursement de la TVA	650 000 €	328 000 €
Taxes d'urbanisme	181 000 €	150 000 €
Autres recettes	604 755 €	409 315 €
Affectation du résultat de l'année précédente	4625 381 €	3515 965 €
TOTAL RECETTES REELLES	21328 335 €	22109 810 €

- **La gestion des fonds Barnier** : plus de 8 millions d'euros vont encore être mobilisés en 2018 pour l'acquisition par la commune des biens immobiliers les plus exposés aux risques d'inondation et répondant aux critères.

- **Le nouvel emprunt** de 7,3 M€ est un emprunt d'équilibre. Il ne sera effectivement réalisé qu'en cas de nécessité. Ainsi, l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2017 n'a pas été suivi de réalisation dans l'année.

- **Les subventions d'investissement** attendues cette année sont versées par l'Etat, le Département, la Région, la CASA. Elles sont principalement liées aux travaux place de l'Eglise et rue de la Caroute pour 780 000 € et aux réparations de la catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 réalisées (400 000 € ouverts au BP 2018).

- **Remboursement de la TVA :** La commune obtiendra un remboursement de la TVA pour 328 000 € sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente (il est donc présenté en 2018 le remboursement de la TVA payée en 2017).

- **Les taxes d'urbanisme** correspondent à la Taxe d'Aménagement (taxe qui est due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières).

- **Les autres recettes** correspondent principalement aux opérations réalisées pour le compte de tiers (arrêtés de périls), pour lesquelles une recette doit être encaissée.

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

2 - Dépenses réelle d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement, sont prévues à hauteur de 23,2 M€ en 2018 contre 22,6 M€ en 2017.

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, s'élèvent à 21,4 M€ ; dont 8,2 M€ consacrés à la gestion des Fonds Barnier.

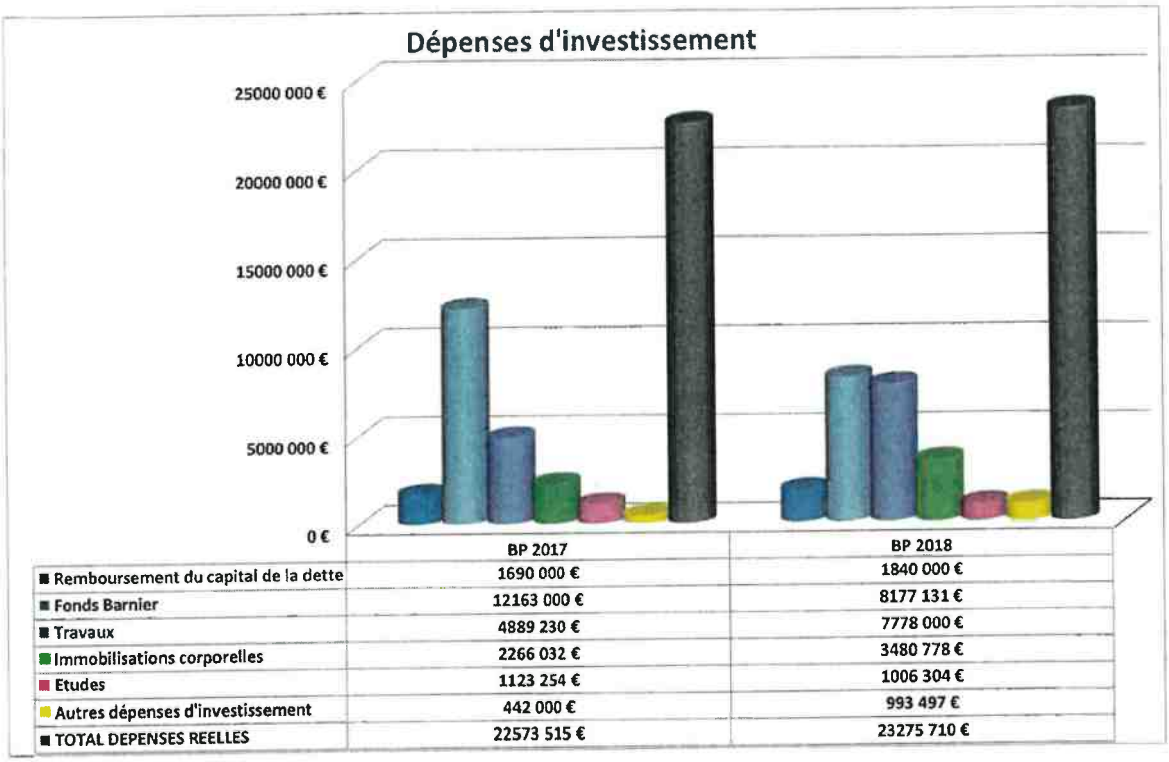

	BP 2017	BP 2018
Remboursement du capital de la dette	1690 000 €	1840 000 €
Fonds Barnier	12163 000 €	8177 131 €
Travaux	4889 230 €	7778 000 €
Immobilisations corporelles	2266 032 €	3480 778 €
Etudes	1123 254 €	1006 304 €
Autres dépenses d'investissement	442 000 €	993 497 €
TOTAL DEPENSES REELLES	22573 515 €	23275 710 €

- **Remboursement du capital de la dette** : il est prévu en hausse en lien avec l'emprunt d'équilibre présenté en recettes d'investissement.

- **Travaux, immobilisations corporelles, études (y compris reports) :** les principaux projets inscrits au BP 2018 (hors fonds Barnier pour 8,2 M€) sont les suivants :

Projet	BP 2018
Parking des Bâchettes	4 669 331 €
Travaux Mairie	1 816 487 €
Cimetière de la Rine	1 195 552 €
Place de l'Eglise	967 647 €
Sécurisation chemin de Saint Julien	683 357 €
Catastrophe naturelle 2015	531 754 €
Murs de soutènement	300 000 €
Travaux dans les écoles	253 825 €
Rue Saint Sébastien	238 293 €
Voirie et PAVE	201 800 €
Accessibilité handicapés	186 262 €
Saint Eloi	121 860 €

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018

VILLE DE BIOT
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A
LA DÉLIBÉRATION DU 2018/43/3-05

III – Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre ont un poids important dans l'équilibrage du budget. Au niveau du BP 2018, l'impact de ces opérations par rapport aux opérations réelles, présentées dans les deux premières parties de ce rapport, est détaillé ci-dessous :

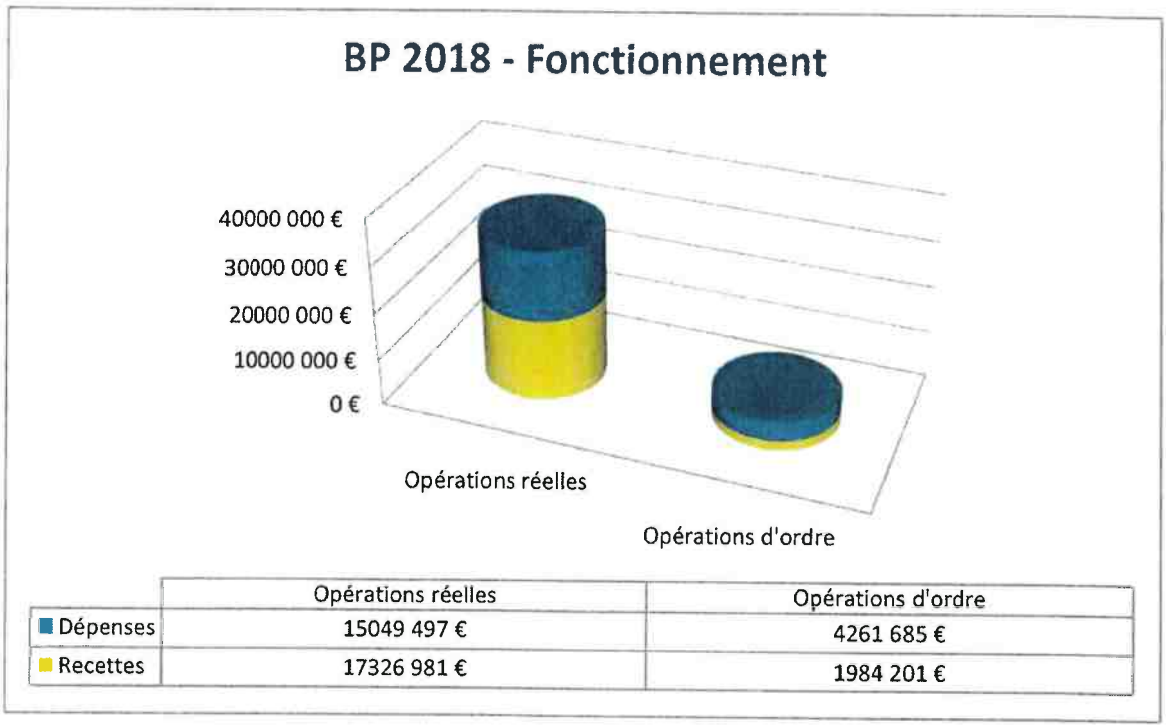

	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Dépenses	15049 497 €	4261 685 €
Recettes	17326 981 €	1984 201 €

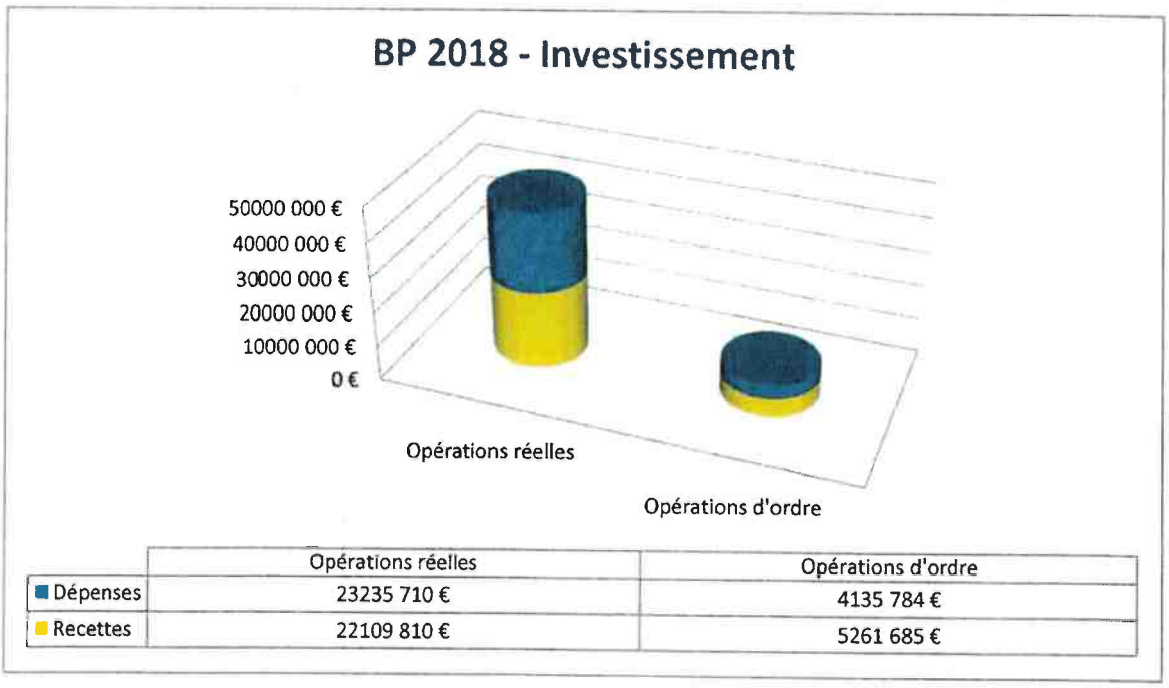

	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Dépenses	23235 710 €	4135 784 €
Recettes	22109 810 €	5261 685 €

Certaines opérations d'ordre se retrouvent en fonctionnement et en investissement. Il s'agit principalement de **l'Epargne disponible** (résultat 2018 prévisionnel et réserves accumulées en 2017). A ce titre, un montant de **3 261 685 €** est présenté tant en dépenses d'ordre de fonctionnement qu'en recettes d'ordre d'investissement.

AR PREFECTURE
006-210600185-20180405-2018_43_3_05-DE
Reçu le 16/04/2018